

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 août 2004
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-neuvième session**
Point 57 n) de l'ordre du jour provisoire*
**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation
pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 17 août 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre du Représentant permanent de l'Azerbaïdjan en date du 5 août 2004 et à son annexe, qui concernent les manœuvres militaires effectuées dans le Haut-Karabakh et dont le texte a été distribué comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 57 n) de son ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité (A/59/212-S/2004/626).

Le Gouvernement arménien voit dans ce document une nouvelle tentative de l'Azerbaïdjan de détourner l'attention de la communauté internationale de la position peu constructive qu'il a adoptée lors des négociations visant à régler pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh qui se sont tenues dans le cadre du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les véritables intentions de l'Azerbaïdjan apparaissent d'ailleurs clairement dans les prises de position de plus en plus ouvertement belliqueuses de hauts responsables azerbaïdjanais, qui ont même pris un tour officiel au plus haut niveau lorsque le Président azerbaïdjanais s'est adressé au corps diplomatique de son pays le 27 juillet 2004.

L'Azerbaïdjan s'étant livré sur lui à une agression militaire de grande ampleur de 1991 à 1994, le peuple du Haut-Karabakh ne saurait prendre ces appels aux armes à la légère. Si les autorités du Haut-Karabakh ont ordonné des manœuvres militaires, c'est parce qu'elles ont été contraintes de se préparer à protéger leur peuple et leur pays dans l'éventualité – de plus en plus probable – que l'Azerbaïdjan reprenne les hostilités. Ces manœuvres militaires ne compromettent pas les négociations de paix et ne légitiment pas non plus l'état actuel des choses.

* A/59/150.



L'Arménie est fermement convaincue qu'il n'y a pas d'autre moyen de résoudre pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh que de négocier et elle est entièrement disposée à ne ménager aucun effort à cette fin. Elle engage donc les autorités azerbaïdjanaises à participer de manière constructive et pragmatique au processus de paix en vue de trouver une solution juste, globale et durable au conflit moyennant des compromis mutuels.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 57 n) de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Armen **Martirosyan**
